

CAVÉ Claire
11 Rue Voltaire
44000 NANTES

Nantes, le 23/03/2022

APPEL DE PRIMES N° 38

Madame,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous l'appel de primes pour la période 2022

Police: MNCAP-AC 55795

Début de garantie	Locataires	Cotisation TTC
01/01/2022	LEULEU -	22,00€
01/01/2022	CHAIGNEAU Nicolas	22,00€
01/01/2022	CAROFF Jacques	22,00€
01/01/2022	TOLLEMER Josselin	22,00€
	COTISATIONS TOTALES TTC (dont frais et taxes)	88,00€
	FRAIS ET TAXES	7,27 €

Frais : frais d'encaissement et de dossier.

Taxes d'assurance : les cotisations d'assurance sont exonérées de TVA (article 264 C2 du code général des impôts). Elles incluent en revanche une taxe fiscale dont le taux légal varie selon la nature des contrats d'assurance. Les sociétés d'assurances reversent les montants des taxes collectées au Trésor Public.

Conformément à l'article L113-15-1 du 28/01/2005 du code des assurances, la reconduction des contrats couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles peut être dénoncée dans les 20 jours suivant l'appel de prime de l'échéance principale du contrat (cachet de la poste faisant foi) - Les cotisations d'assurances sont exonérées de TVA (article 264 C2 du code général des impôts) - Les primes TTC figurant sur ce présent relevé incluent des frais d'encaissement et de dossier.

Vous pouvez également, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités (article L113-15-2 du Code des assurances).

Traitement des réclamations : Une procédure de traitement des réclamations a été mise en place au sein de la société et ce conformément à la recommandation émise par l'ACPR sur le traitement des réclamations (2011-R-05 du 15 Décembre 2011). Vous pouvez consulter la note d'information sur notre site internet (www.jbl-courtage.fr) dans la page traitant des mentions légales.

Si la nature de votre risque a évolué (activité, superficie, capitaux, adresse ...) depuis la souscription/ le dernier avenant de votre contrat, merci d'en informer votre interlocuteur habituel afin que nous puissions faire les aménagements nécessaires à votre contrat.

Les quittances étant classées dans notre dossier, à votre disposition, elles vous seront expédiées sur demande, dans un délai de deux ans. Nous restons à votre disposition pour toutes explications ou informations complémentaires.

Notre société est soumise au contrôle de l'ACPR, Autorité de Contrôle Prudentielle et de résolution, 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX 09.

JBL Courtage - une marque d'APC Courtage | 44, rue de Gigant 44100 Nantes | adb@jbl-courtage.fr | 02 85 67 00 02

Société enregistrée auprès du registre des Intermédiaires en Assurance (ORIAS) sous le numéro 07 003 704 | Entreprise régie par le code des Assurances RC Professionnelle et garantie financière conformes aux articles L.512-6 et L.512-7 du code des assurances | RCS Nantes B 349 440 651 | Code APE 6622 Z

